



FICHE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TERRASSES COMMERCIALES

Rappel : Est considérée comme terrasse commerciale l'espace réservé et occupé par les restaurants, cafés, brasseries, bar à vins, salons de thés, pâtisseries, chocolateries, sandwicheries.

PIECES A FOURNIR

- ✓ La présente fiche de demande dûment remplie (téléchargeable sur le site de la mairie).
- ✓ Un extrait KBIS.
- ✓ Une attestation d'assurance à Responsabilité Civile et Professionnelle en cours de validité.
- ✓ Une copie des licences de débit de boissons et/ou de restauration pour le commerce concerné au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce.
- ✓ **Un plan masse côté** précisant l'implantation de la terrasse par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (meublier urbain, potelets, arbres, étalages, terrasses, portes d'immeuble...) avec cotation des circulations piétonnières laissées libres.
- ✓ **Une ou des photos du mobilier.**

NB : fond de plan disponible sur www.cadastre.gouv.fr

AVERTISSEMENT

Ce dossier constitue **une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation.**

L'autorisation qui peut être délivrée est personnelle, précable et révocable. Elle cesse de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.

Elle n'est ni transmissible, ni cessible et ne peut faire l'objet d'un contrat privé.

Elle fait obligation à son titulaire d'acquitter la redevance dans un délai de 1 mois à réception de la facture.

La décision d'exploitation (ou le refus) sera donnée dans un délai de 2 mois maximum, à compter de réception du dossier complet (par mail ou courrier), par arrêté, si passé ce délai aucune décision n'est adressée, la demande bénéficiera d'un accord tacite.

DEMANDE DE TERRASSE

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse de _____ m².

Situation de la terrasse demandée :

Fournir un **plan masse côté** précisant l'implantation de la terrasse par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobiliers urbains, potelets, arbres, étalages, terrasses, portes d'immeuble...) avec représentation du mobilier (tables, chaises, parasols...) cotation des circulations piétonnières laissées libres.

Description du mobilier :

L'ensemble du mobilier devra être implanté dans l'emprise de la terrasse autorisée, être conforme aux mesures de sécurité et être mis en sécurité aux horaires de fermeture de l'établissement. En cas de fermeture prolongée de l'établissement, la terrasse devra être enlevée de l'espace public.

CHAISES : matériau et couleur	TABLES : matériau et couleur
PARASOLS : type, dimension et couleur de la toile.	PORTES MENUS : Nombre, hauteur.
Eclairage :	Eléments de séparation (jardinières...)

PRECISEZ LA DUREE DE L'OCCUPATION DEMANDEE :

- Annuelle
- Saisonnière (préciser les dates) :
- Ponctuelle (préciser les dates) :